

<p>4. CIVISME (SUITE) Surveillance des midis/pauses</p> <p>E. Par civisme et par mesure de sécurité, les élèves doivent respecter les règles des salles communes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Par civisme et par mesure de sécurité, il n'est pas permis aux élèves de s'asseoir dans les escaliers ou par terre, ni de s'allonger ou de mettre ses pieds sur les bancs à l'intérieur de l'école; 2. En tout temps, l'élève doit être respectueux des autres élèves et du personnel de l'école. Il se doit également de respecter les directives de tous les membres du personnel; 3. Il est strictement interdit de se chamailler à l'intérieur ou sur les terrains de l'école; 4. A) La cafétéria, le bistro et le café des élèves sont les seuls endroits où il est permis de dîner. B) Il est interdit aux élèves de consommer des boissons énergisantes (de type Red Bull, Monster, etc.) et des substances protéiniques destinées à l'entraînement ou aux activités physiques. Cet énoncé s'applique en tout lieu et tout temps en contexte scolaire. <p>F. Il est interdit de souligner certains événements (anniversaires de naissance, initiation, etc.) en portant atteinte à l'intégrité de la personne.</p> <p>G. Lorsque l'élève se sent lésé par l'intervention de l'adulte, il prend les dispositions pour être reçu en entrevue afin de clarifier la situation avec l'adulte concerné. Si le problème persiste, il doit s'adresser à la direction.</p> <p>H. Lorsque l'élève est affecté par des propos négatifs de ses pairs, il est en droit et il se doit de se référer à un adulte pour aider à trouver une solution juste et raisonnable.</p> <p>I. L'école est un lieu public. Il est donc interdit de fumer et de vapoter à l'École secondaire Chanoine-Beaudet et sur ses terrains. Tout objet issu du tabagisme et du vapotage doit demeurer, de préférence, à la maison ou dans le casier en tout temps.</p>	<p>L'élève qui ne fait pas preuve de civisme à l'extérieur des heures de cours et dans l'autobus pourrait se voir refuser l'accès à ces zones (momentanément ou définitivement).</p> <p><u>Général :</u> 1^{re} Avertissement 2^e Rencontre avec la direction si récidives</p> <p>La confiscation d'objets et des corvées de ramassage peuvent être appliqués.</p> <p>Confiscation immédiate sans retour possible.</p>
<p>5. SUPPLÉANCE</p> <p>Lors d'une suppléance, l'élève doit collaborer, adopter une attitude positive et respectueuse envers le suppléant.</p>	<p>Le suivi sera fait par l'enseignant à son retour et des sanctions pourraient être appliquées.</p>
<p>6. SORTIES SCOLAIRES</p> <p>Lors des sorties scolaires, l'élève doit adopter un comportement ainsi qu'une attitude positive et respectueuse des règles de l'école et du milieu qui les reçoit.</p>	<p>L'élève qui ne respecte par ces conditions pourrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Être exclu de l'activité en cours. ⇒ Être exclu des activités ultérieures. ⇒ Faire une reprise de temps. ⇒ Effectuer un geste de réparation.
<p>7. CODE VESTIMENTAIRE</p> <p>L'élève doit se présenter à l'école <u>proprement</u>, <u>décemment</u> et <u>convenablement</u> vêtue. Tout article qui recouvre la tête ne sera pas accepté (casquette, capuchon, etc.). Tout manteau et sac à dos devront être déposés par les élèves dans leur casier dès leur arrivée à l'école et seront repris à leur départ.</p> <p>Seront surveillés : → Les bretelles, la longueur des jupes et des bermudas, les chaussures, les décolletés, les imprimés, etc.</p>	<p>Les élèves sont invités à se changer, sinon des vêtements leur seront prêtés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avertissement ⇒ Confiscation immédiate. ⇒ Communication à la maison

<p>8. APPAREILS ÉLECTRONIQUES</p> <p>L'utilisation de ce type d'appareils électroniques (iPod, MP3, tablette, cellulaire, etc.) est <u>interdite en classe</u>, sauf s'ils sont utilisés dans un but pédagogique et donc autorisés par l'enseignant.</p> <p>L'utilisation d'appareils électroniques pour filmer, photographier à l'insu ou contre le gré d'une personne est strictement interdit à l'école.</p> <p>À la demande de la personne responsable, l'élève doit déposer son cellulaire à l'endroit prévu à cette fin.</p>	<p>1^{re} Confiscation immédiate pour 1 journée de classe.</p> <p>2^e Confiscation immédiate pour 5 jours de classe.</p> <p>3^e Confiscation immédiate pour 10 jours de classe.</p> <p>4^e Confiscation immédiate pour <u>un mois de classe</u>.</p> <p>L'utilisation illégale sera traitée comme un geste grave. (Voir point 3)</p>
<p>9. MATÉRIEL DIDACTIQUE (fourni par l'école)</p> <p>L'élève doit garder son matériel propre et complet.</p>	<p>Si le matériel est inutilisable ou perdu :</p> <p>⇒ Remplacement à ses frais.</p>
<p>10. ORDINATEURS ET INTERNET (CODE D'ÉTHIQUE)</p> <p>Les ressources Internet de l'école sont rendues disponibles aux élèves en tant que support à des activités pédagogiques. L'objectif visé par ce service est de contribuer à l'excellence de l'enseignement en facilitant l'accès à des ressources d'information à l'échelle de la planète.</p> <p>Les règles d'utilisation des services Internet et du matériel informatique de l'école sont affichées dans les locaux informatiques à cette fin. Le non-respect d'une ou plusieurs de ces règles peut entraîner des sanctions disciplinaires (voir page « Protocole de prêt »).</p>	<p>Interdiction de fréquentation du local multimédia et/ou ordinateurs de la bibliothèque pour une période indéterminée.</p> <p>En cas de vandalisme et de vol, se référer aux règlements de l'école.</p>
<p>11. ÉVALUATIONS & EXAMENS</p> <p>Le plagiat dans les examens, évaluations, travaux et devoirs est strictement interdit.</p> <p>L'utilisation du cellulaire lors des évaluations est interdite, sauf s'ils sont utilisés dans un but pédagogique et donc autorisés par l'enseignant.</p> <p>Chaque élève doit faire preuve d'honnêteté et de respect lors des évaluations et des examens.</p>	<p>La note de « 0 » sera attribuée.</p> <p>Retrait du local.</p>
<p>12. REPRISE DE SITUATION D'ÉVALUATION EN CAS D'ABSENCE OU DE SUSPENSION</p> <p>Dans les deux cas, dès son retour, l'élève demande à ses enseignants la possibilité de reprendre un test ou un examen selon la nature de celui-ci. Si possible, veuillez aviser l'enseignant concerné avant l'absence prévue.</p> <p>Il y a quatre raisons qui motivent l'absence à un examen, et ce, selon les critères du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MEES) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale; 2) Décès d'un proche parent; 3) Convocation d'un tribunal; 4) Participation à un évènement d'envergure préalablement autorisée par le chef de service de la Direction de la sanction des études. <p>*L'absence à un examen pour un voyage familial N'EST PAS un critère accepté.</p>	<p>Si la raison qui motive l'absence n'est pas l'une des quatre énumérées, la note de « 0 » sera attribuée.</p> <p>Lors d'une absence à une évaluation, l'enseignant donnera une nouvelle date pour la reprise de l'examen. Si lors de cette reprise l'élève est absent, il aura la note de 0 pour cette évaluation.</p>
<p>13. CIRCULATION ET SÉCURITÉ</p> <p>A. Aux heures d'entrée et de sortie de l'école, les élèves circulent par les portes donnant sur le débarcadère des autobus.</p>	

13. CIRCULATION ET SÉCURITÉ (SUITE)

- B. L'entrée des élèves se fait à partir de 8 h 20 le matin. Tous les élèves effectuent leurs entrées et sorties par les portes réservées aux élèves. Aucun élève n'a la permission d'utiliser les accès **menant à la réception** sauf par affaire (corridor, porte et escalier). La porte des Services éducatifs de la commission scolaire est réservée au personnel.
- C. **Pendant les heures de cours et pour des raisons de sécurité, les portes de l'école ferment de 8 h 55 à 11 h 35 et de 12 h 50 à 15 h 30. Pendant ces heures de fermeture, on demande de circuler par la porte de la réception.**
- D. L'élève qui abandonne ou qui est suspendu de ses cours ne peut plus circuler dans l'école ni sur les terrains de l'école.
- E. Tout visiteur qui se présente à l'école devra s'identifier à la réception et suivre les directives émises pour pouvoir circuler dans l'école ou sur les terrains de l'école.
- F. En vue de maintenir un maximum d'ordre et de sécurité, l'élève ne peut pas, sans autorisation de la direction, être accompagné d'une personne non inscrite à l'école et ceci entre 8 h et 18 h.
- G. Tout élève doit quitter son local de classe seulement au son de la cloche annonçant la fin des cours. Pour toute circulation pendant les heures de cours, l'élève doit passer par la page « Laissez-passer » de son agenda.
- H. L'ascenseur n'est pas au service des élèves. Cependant, pour des raisons médicales, l'élève pourra l'utiliser **après entente**. L'élève utilisateur de l'ascenseur a la possibilité d'être accompagné d'une seule personne. Une clé lui sera remise. Si l'élève perd la clé, il devra la rembourser.
- I. Chacun est tenu de respecter les procédures et les règles de sécurité dans les ateliers, les laboratoires, les gymnases, la bibliothèque et les vestiaires.
- J. Les élèves qui utilisent une voiture ou une motocyclette pour se rendre à l'école doivent circuler en respectant les règles de prudence en vigueur dans le parc de stationnement.
- K. Les bicyclettes sont stationnées à l'arrière, les mobylettes et les voitures sur le stationnement de l'école.
- L. Par mesure de sécurité, il n'est pas permis de circuler sur les étages tôt le matin et sur l'heure du midi à moins de participer à une récupération ou à une réunion.
- M. Par mesure de sécurité, si un parent ne désire pas que son enfant circule en dehors de l'école sur l'heure du midi, il peut en aviser la direction de l'école **par écrit** en tout temps.

Toute personne autorisée pourra demander au visiteur de quitter l'école.

L'élève peut se voir interdire l'accès à l'ascenseur.

Interdiction à l'accès aux terrains de l'école avec son véhicule.

L'élève peut se voir interdire l'accès à l'école en dehors des heures de cours.

14. CASIERS

Il est obligatoire de conserver le même casier que celui assigné en début d'année et indiqué sur l'horaire de l'élève. De plus, l'élève est responsable de la propreté de son casier :

⇒ **Il est le seul usager de son casier.**

⇒ Un cadenas de l'école est exigé sur les casiers. L'élève est responsable de barrer son cadenas afin de permettre la protection de ses biens. S'il ne le fait pas, l'école se dégage de toute responsabilité.

⇒ Il est interdit de laisser tout objet de toute nature sur les dessus des casiers.

⇒ Il est interdit de laisser un cadenas en permanence sur son casier dans les vestiaires d'éducation physique.

Exiger le retour au casier attribué.

Si une fouille est nécessaire, le cadenas qui n'est pas fourni par l'école pourrait être coupé.

Confiscation d'objets non permis.

*Les casiers et les vestiaires demeurent la propriété de l'école et une fouille peut être effectuée en tout temps par la direction.

<p>15. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX À LA BIBLIOTHÈQUE</p> <p>Les règles de l'école s'appliquent en tout temps.</p> <p>La bibliothèque est un lieu où doit régner la quiétude afin de permettre aux élèves de travailler, d'étudier ou de lire en toute tranquillité.</p>	<p>Une intervention du responsable de la bibliothèque et d'un professionnel sera effectuée auprès de l'élève s'il ne respecte pas le mandat de la bibliothèque.</p>
<p>16. SOLLICITATION, PUBLICITÉ ET AFFICHAGE</p> <p>Avant d'afficher ou de distribuer un communiqué, il doit d'abord être approuvé par la direction.</p> <p>Aucune sollicitation n'est permise, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école, excepté si la direction en a donné l'autorisation pour une activité étudiante.</p> <p><u>Critères :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → français correct, clair; → porter les initiales de la direction; → être enlevé dès que l'évènement s'est déroulé; → présentation esthétique. 	<p>L'affiche sera enlevée.</p> <p>Obligation d'arrêter immédiatement.</p>
<p>17. TRANSPORT SCOLAIRE</p> <p>En tout temps, les élèves doivent comprendre que l'autobus est un moyen de transport soumis aux règles de sécurité routière. Le chauffeur de l'autobus est responsable de la sécurité et du bien-être de tous. Il a toute l'autorité pour maintenir l'ordre et voir à ce que les règlements relatifs au transport scolaire soient respectés.</p> <p>En tout temps, l'élève doit être respectueux des autres.</p> <p>Pour obtenir un billet d'autobus, l'élève doit fournir une autorisation parentale à la réception.</p>	<p>L'élève qui ne respecte pas ces règles et qui nuit à la sécurité des autres élèves pourra se voir refuser le transport. Il sera soumis aux règles de la commission scolaire.</p>
<p>18. SÉCURITÉ EN LABORATOIRE ET EN ATELIER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter des lunettes de sécurité lors d'une manipulation. • Porter des vêtements adéquats au laboratoire. • Attacher les cheveux s'ils sont longs. <p>* Un contrat sera signé par l'élève et son parent en début d'année scolaire.</p>	

P.-S. — Les règles de conduite sont sujettes à changement sans préavis.

Lexique

Civisme

Ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales et de politiques qui visent la régulation de la vie en société et qui facilitent la vie de groupe. Ce concept fait référence aux devoirs et responsabilités du citoyen dans l'espace public. (L.I.P., articles 18.1 et 96.6)

Conflit

Le conflit est défini comme une opposition, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes. Le conflit apparaît lorsqu'un individu se sent brimé ou tente de gagner sur l'autre (vers le Pacifique*).

*Centre Maribourg (1998). La résolution de conflits au primaire : Guide d'animation, Programme Vers le Pacifique. Montréal : Chenelière/Mcgraw-Hill.

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour l'effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. (L.I.P., article 13)

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresses, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (L.I.P., article 13)

J'ai pris connaissance du lexique et des règles de l'école et je m'engage à les respecter.

Approuvé
par le C. É.
le 19 mai 2021

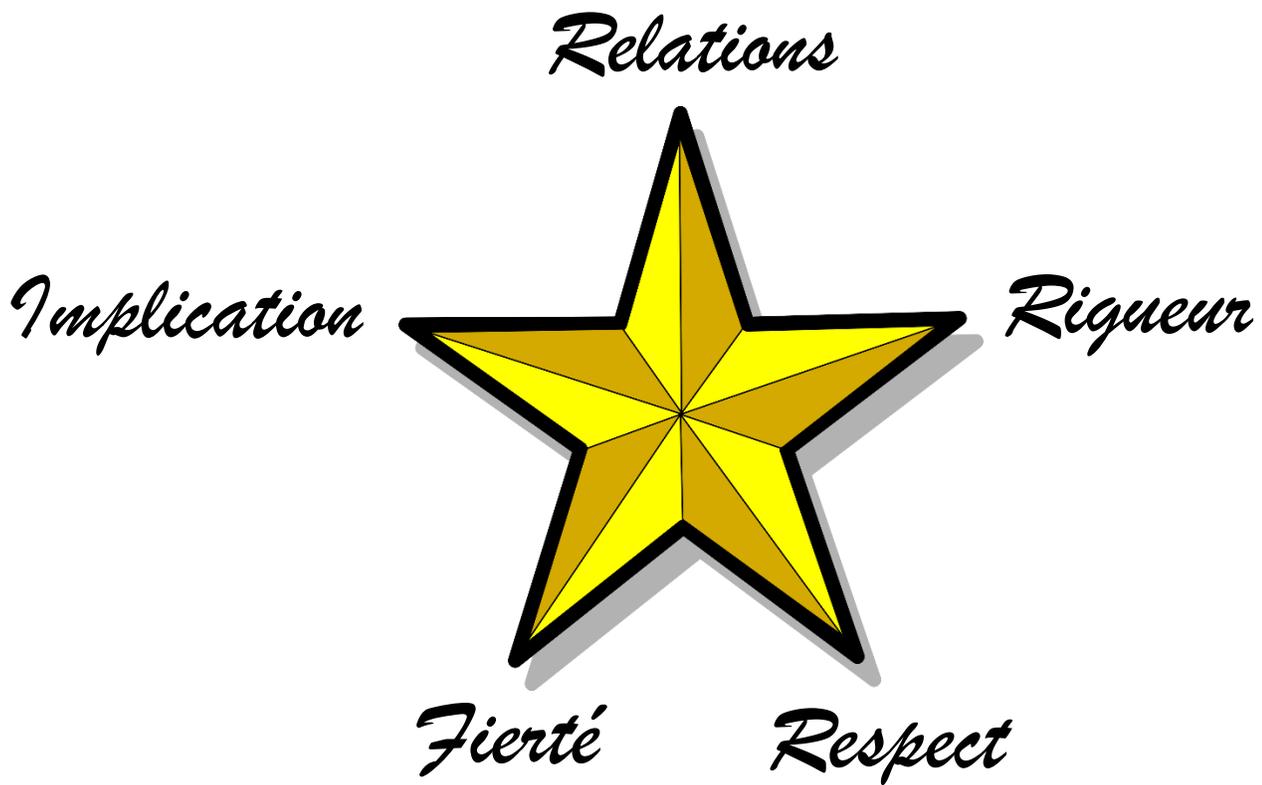
Signature de l'élève

Date

J'ai pris connaissance des règles de l'école et je m'engage à accompagner mon enfant dans le respect de celles-ci.

Signature du parent

Date



Moi

- Je m'affirme de façon positive;
- Je m'abstiens de juger et je reste ouvert aux idées des autres;
- Je suis honnête.

Les autres

- Nous faisons preuve de bienveillance;
- Nous nous entraïdons dans nos projets.

Ma réussite

- Je participe en classe;
- Je fais des efforts;
- J'accepte l'aide qui m'est offerte;
- Je demeure positif face à ma réussite.

Signature : _____

Date : _____



Rigueur

Pour ta réussite

1. Je suis engagé, assidu et ponctuel dans mes cours;
2. Je dois avoir, dans tous mes cours, mon agenda. Il doit demeurer complet et propre;
3. Je quitte ma classe au son de la cloche. Si l'enseignant signe un laissez-passer dans mon agenda, je pourrai quitter pour la raison convenue;
4. Je suis responsable d'aviser mes enseignants de mon absence et m'informer de ce que j'ai manqué;
5. Je suis responsable de convenir avec mes enseignants d'un moment pour une reprise d'examen (si permis);
6. Lors d'évaluations, je suis honnête, je ne copie pas et je n'ai pas accès à mon cellulaire;
7. Je suis responsable de demander à la réceptionniste un billet d'autorisation si je désire prendre un autre autobus pour un soir.



Fierté

Pour que tu sois bien dans ton école

1. Je dîne dans les endroits où je peux le faire (cafétéria, bistro et café des élèves). J'utilise les poubelles pour déposer ce dont je ne me sers plus;
2. Je m'assois convenablement aux endroits prévus à cette fin, en prenant soin de ne pas endommager ou salir le matériel;
 - Je dépose mon matériel dans le casier qui m'a été attribué :
 - Je suis le seul utilisateur du casier;
3. Je suis responsable de barrer mon casier;
4. Je m'assure d'avoir l'autorisation de la direction pour mettre une affiche dans l'école (initiales);
5. Je prends grand soin du matériel que l'école me prête (manuels, dictionnaires, etc.).





Relations

Parce qu'on prend soin de nous

1. Je traite les adultes et mes pairs avec respect et bienveillance, tant à l'école que dans le transport scolaire;
2. J'utilise les formules de politesse attendues lorsque je m'adresse à un adulte;
3. J'utilise un langage approprié exempt de sacres;
4. Je suis tenu de résoudre mes conflits de façon pacifique ou de demander à un adulte de m'aider si je ne peux régler la situation par moi-même.



Respect

Parce qu'on prend soin de toi

1. Je traite les autres élèves et adultes avec respect et bienveillance, tant à l'école que dans le transport scolaire;
2. Je dénonce les situations d'intimidation dont je suis témoin;
3. Je n'utilise pas de produit du tabagisme (cigarette ou vapoteuse) sur les terrains de l'école¹;
4. Je ne consomme pas de boissons énergisantes sur les terrains de l'école;
5. Je suis habillé proprement, décemment et convenablement;
6. Je dépose tout article qui recouvre la tête, mon sac et mon manteau dans mon casier;
7. Je n'utilise pas mon cellulaire en classe (je ne m'en sers pas) à moins d'une autorisation de l'enseignant ou du responsable.



¹ L'école est soumise, comme établissement d'enseignement, à la Loi concernant la lutte contre le tabagisme (Article 2,1, 3)



Implication

Pour que tu te sentes bien

1. J'adopte un comportement respectueux et bienveillant lorsque je suis dans une activité scolaire externe (sport, théâtre, etc.);
2. Je respecte le code d'éthique informatique lorsque je suis dans un local où ces ressources sont disponibles; 
3. Je suis calme et silencieux lorsque je suis à la bibliothèque;
4. Je respecte le code de sécurité lors de mes laboratoires de sciences; 
5. Je m'implique dans les activités étudiantes du midi et j'évite de me promener sur les étages.



Circulation et sécurité

1. Je circule par les portes donnant sur le débarcadère des autobus. La porte de la réception est réservée et personnel et aux visiteurs; seuls les élèves autorisés par la direction peuvent y circuler;
2. Les portes de l'école sont barrées de 8 h 55 à 11 h 35 et de 12 h 50 à 15 h 30. Si je dois m'absenter ou arriver pendant un cours, j'entre par la réception;
3. L'ascenseur de l'école m'est accessible si j'ai des limitations qui m'empêchent de prendre les escaliers. La direction m'autorisera à l'utiliser en me remettant une clé. J'en serai responsable jusqu'à ce que je la remette;
4. Je respecte les consignes liées au stationnement :
 - a) Bicyclettes : derrière l'école (à côté des escaliers de l'entrée)
 - b) Mobyettes et voitures : stationnement à l'avant de l'école;

La prudence au volant est toujours de mise.
5. Je ne me promène pas sur les étages le matin avant les cours ou le midi (à moins d'une récupération).